

# INSTRUCTION COMMUNE ÉTOILE D'OR GUIDE PÉDAGOGIQUE



#### **SECTION 4**

#### OCOM M408.04 - INSPECTER UN CADET LORS D'UN RASSEMBLEMENT

Durée totale : 60 min

# **PRÉPARATION**

# INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-704/PG-002, *Norme de qualification et plan de l'étoile d'or*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant de l'enseigner.

Photocopier l'OAIC 46-01, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Armée*, et la feuille de travail pour l'activité d'instructions sur la tenue qui se trouve à l'annexe A, pour chaque groupe de trois cadets.

Photocopier la liste de vérification des instructions sur la tenue qui se trouve à l'annexe C pour chaque cadet.

# **DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON**

S.O.

#### **APPROCHE**

Une activité en classe a été choisie pour le PE 1, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de confirmer la compréhension des instructions sur la tenue vestimentaire.

La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer l'habileté liée à l'inspection d'un cadet lors d'un rassemblement, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer ces habiletés sous supervision.

#### INTRODUCTION

#### RÉVISION

La révision de cette leçon provient de l'OCOM M408.03 (Commander une escouade).

#### **QUESTIONS:**

Q1. Peu importe où elle fait face, lorsqu'une escouade est formée en ligne, à combien de pas devant et au centre de l'escouade doit être placé le commandant du peloton ou l'adjudant?

- Q2. Donner un exemple de rapport donné à l'officier de revue lorsqu'il s'approche de l'escouade pour l'inspection.
- Q3. Lorsqu'il commande l'escouade, quelles sont les responsabilités du chef d'équipe?

## **RÉPONSES ANTICIPÉES:**

- R1. Lorsqu'une escouade est formée en ligne, le commandant du peloton ou l'adjudant doit être placé à trois pas devant et au centre de l'escouade.
- R2. « Bonsoir (bonjour) monsieur (madame), Sergent Gélinas au rapport. 25 cadets présents pour le peloton 1, prêt pour l'inspection ».
- R3. Lorsqu'il commande une escouade, le chef d'équipe a les responsabilités suivantes :
  - effectuer le rassemblement;
  - accueillir l'officier de revue pour qu'il effectue l'inspection;
  - diriger l'escouade pour l'exécution d'un défilé; et
  - rompre les rangs.

#### **OBJECTIFS**

À la fin de cette leçon, le cadet doit être en mesure d'inspecter un cadet lors d'un rassemblement.

#### **IMPORTANCE**

Il est important que les cadets soient en mesure d'inspecter un cadet lors d'un rassemblement puisqu'ils exerceront le rôle de chef d'équipe et devront savoir comment corriger les erreurs et évaluer la tenue efficacement, conformément à l'OAIC 46-01, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Armée*. Les chefs d'équipe doivent conserver une apparence et une allure exemplaires, puisque les cadets compteront sur leur chef d'équipe pour leur donner le bon exemple, les orienter et leur fournir des connaissances en ce qui a trait au port de l'uniforme des cadets propre à l'élément.

# Point d'enseignement 1

Diriger une activité où les cadets définiront, par groupes de trois, la bonne façon de porter l'uniforme des cadets

Durée : 15 min Méthode : Activité en classe



Se référer à l'OAIC 46-01, *Grandes lignes du Programme des cadets de l'Armée*, pour des renseignements de base. Les OAIC sont disponibles en ligne à l'adresse www.cadets.gc.ca.

## **ACTIVITÉ**

#### **OBJECTIF**

L'objectif de cette activité est de demander aux cadets de définir, par groupes de trois, la bonne façon de porter l'uniforme des cadets.

#### **RESSOURCES**

- la feuille de travail pour l'activité d'instructions sur la tenue qui se trouve à l'annexe A (une par groupe),
- l'OAIC 46-01, Instructions sur la tenue des cadets de l'Armée (une par groupe),
- le corrigé pour l'activité d'instructions sur la tenue qui se trouve à l'annexe B,
- des tables (une par groupe),
- des chaises (une par cadet), et
- des stylos ou des crayons (un par groupe).

## **DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ**

Préparer la salle d'exercice ou le terrain de parade en y aménageant des tables et des chaises pour le travail de groupe et en s'assurant que chaque groupe dispose des ressources nécessaires pour remplir sa feuille de travail.

## **INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ**

- 1. Répartir les cadets en groupes de trois.
- 2. Distribuer une feuille de travail pour l'activité d'instructions sur la tenue à chaque groupe.
- 3. Accorder cinq minutes à chaque groupe pour qu'il réponde aux questions sur sa feuille de travail.
- 4. Circuler parmi les groupes et aider les cadets au besoin, en leur faisant des suggestions et en leur donnant des conseils. Se référer au besoin à la feuille de réponses pour l'activité sur les instructions sur la tenue.
- 5. Distribuer une copie de l'OAIC 46-01, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Armée*, à chaque groupe.
- 6. Demander aux cadets de discuter, au sein du groupe, des réponses aux questions sur la feuille de travail pour l'activité de groupe et de les confirmer.
- 7. Accorder cinq minutes aux groupes pour qu'ils vérifient leurs réponses.
- 8. Réviser les réponses avec la classe.

## **MESURES DE SÉCURITÉ**

S.O.

#### **CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1**

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

## Point d'enseignement 2

Expliquer et démontrer la façon d'effectuer une inspection individuelle, et demander aux cadets de la pratiquer

Durée : 35 min Méthode : Démonstration et exécution



Ce PE vise à démontrer la façon d'effectuer une inspection individuelle et à aider les cadets à comprendre le processus d'inspection dans la perspective du chef d'équipe. Pour ce PE portant sur les compétences, il est recommandé que l'instruction se déroule de la façon suivante :

- (1) Expliquer et démontrer la compétence entière relative à l'exécution d'une inspection individuelle pendant que les cadets observent, y compris :
  - a. inspecter l'avant du cadet de la tête aux pieds;
  - b. inspecter l'arrière du cadet de la tête aux pieds; et
  - c. corriger les erreurs verbalement, au besoin.
- (2) Expliquer et démontrer chaque étape nécessaire pour effectuer efficacement une inspection individuelle.
- (3) Demander à chaque cadet d'exercer le rôle de chef d'équipe et de mettre en pratique chaque étape.
- (4) Demander à chaque cadet d'exercer le rôle de chef d'équipe et de mettre en pratique la compétence entière.

Diviser l'équipe en deux groupes égaux, s'il y a lieu, afin que tous les cadets puissent exercer le rôle d'un chef d'équipe qui fait l'inspection d'une escouade.

Nota : Des instructeurs adjoints pourraient aider à des fins de démonstration.



Cette activité se déroulera conformément à la publication A-PD-201-000/PT-000, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*.

Distribuer une copie de la liste de vérification des instructions sur la tenue qui se trouve à l'annexe C à chaque cadet, pour qu'il s'en serve comme référence lorsqu'il exercera le rôle de chef d'équipe chargé de l'inspection d'un peloton.



Dans ce PE, le rôle du commandant de peloton est décrit comme celui de chef d'équipe.

L'inspection est effectuée les rangs ouverts. Les rangs doivent être alignés après le commandement : ouvrir les rangs, avant l'inspection et après le commandement de fermer les rangs. La personne effectuant l'inspection doit d'abord inspecter l'avant et l'arrière du rang, en commençant par le guide du flanc droit et en poursuivant dans le sens anti-horaire autour de chaque rang.

Les rangs en cours d'inspection adoptent la position du « garde-à-vous » et les autres rangs du même peloton peuvent recevoir l'ordre d'adopter la position en place repos. De même, pendant l'inspection d'une ou de plusieurs escouades, les escouades qui ne sont pas en cours d'inspection peuvent recevoir l'ordre d'adopter la position en place repos. Pendant une inspection, lorsqu'une personne reçoit l'ordre d'ajuster ses vêtements ou son équipement, elle doit le faire immédiatement, en conservant sa position actuelle dans les rangs. Lorsque l'ajustement est terminé, la personne doit reprendre la position de garde-à-vous.

## INSPECTER L'AVANT D'UN CADET DE LA TÊTE AUX PIEDS

Lorsqu'on inspecte l'avant du cadet, on doit commencer par la tête et descendre jusqu'aux pieds pour s'assurer qu'il :

- est bien équipé pour le rassemblement, avec des vêtements et de l'équipement propres et en bon état;
- est habillé adéquatement, avec tous les vêtements, les écussons, les rubans, etc., portés correctement; et
- fait preuve d'un niveau élevé d'hygiène personnelle et d'une apparence soignée.

## INSPECTER L'ARRIÈRE D'UN CADET DE LA TÊTE AUX PIEDS

L'inspection de l'arrière du cadet s'effectue de la même façon que l'inspection de l'avant, en commençant par la tête et en descendant jusqu'aux pieds. La personne qui effectue l'inspection vérifie aussi que le cadet est habillé et équipé adéquatement et que son hygiène personnelle est exemplaire.

#### **CORRIGER LES ERREURS VERBALEMENT**

Parler aux cadets de façon claire et positive pour assurer un maximum d'apprentissage et de compréhension des instructions sur la tenue.

Lorsqu'il corrige les erreurs, le chef d'équipe doit aborder le cadet sur une note positive. Expliquer et démontrer la bonne méthode et demander au cadet d'effectuer la correction (pourvu que ce soit une correction ou un ajustement mineur qui peut être fait pendant que le cadet est dans les rangs). Cette méthode permettra au cadet d'apprendre de ses erreurs.



Ne jamais toucher le cadet, lors de la correction des erreurs. Demander la permission de toucher l'uniforme du cadet ou démontrer la façon de corriger l'erreur avec son propre uniforme.

#### **CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2**

L'exécution d'une inspection individuelle par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

#### **CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON**

L'exécution d'une inspection individuelle par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

## CONCLUSION

## **DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE**

S.O.

## MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

#### **OBSERVATIONS FINALES**

Il est important de se rappeler que les cadets rechercheront des exemples, une orientation et des connaissances sur les instructions sur la tenue des cadets propre à l'élément lorsqu'ils exerceront le rôle de chef d'équipe. Les chefs d'équipe qui donnent le bon exemple en matière d'apparence et d'allure sont en mesure d'évaluer efficacement la tenue et de corriger les erreurs de manière positive.

## COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

S.O.

# **DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A2-028 OAIC 46-01 Directeur - Cadets 4. (2005). *Instructions sur la tenue des cadets de l'Armée*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

# FEUILLE DE TRAVAIL POUR L'ACTIVITÉ D'INSTRUCTIONS SUR LA TENUE

**Instructions**: Encercler VRAI ou FAUX pour chaque question. Une fois toutes les questions répondues, consulter l'OAIC 46-01, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Armée*, pour confirmer les réponses.

| 1. | Les cadets sont autorisés à porter leur uniforme à trois occasions.  |  |  |  |
|----|--|--|--|--|
|    | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 2. | Les médailles des cadets se portent sur le côté droit de la veste de l'uniforme.   |  |  |  |
|    | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 3. | Les cadets ne sont pas autorisés à porter du maquillage avec l'uniforme.   |  |  |  |
|    | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 4. | Les cadets sont autorisés à porter un gilet de corps sous l'uniforme, pourvu qu'il ne soit pas visible.                                    |  |  |  |
|    | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 5. | Le nœud simple doit être utilisé pour nouer la cravate.  |  |  |  |
|    | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 6. | L'officier d'approvisionnement doit s'assurer que les cadets sont habillés conformément aux OAIC.  |  |  |  |
|    | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 7. | Le béret doit se porter droit sur la tête.   |  |  |  |
|    | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 8. | Le béret est la seule coiffure autorisée.  |  |  |  |
|    | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 9. | Le coquelicot pour le jour du Souvenir doit être épinglé au centre du rabat de la poche gauche supérieure de la veste de tenue des cadets. |  |  |  |
|    | VRAI ou FAUX   |  |  |  |

| 10. | Les sacs à dos de modèle civil ne doivent jamais être transportés ou portés avec l'uniforme.                       |  |  |  |
|-----|--|--|--|--|
|     | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 11. | Il est interdit de modifier les bottes de parade.  |  |  |  |
|     | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 12. | La plaquette d'identité mesure exactement 7 cm de longueur.  |  |  |  |
|     | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 13. | L'insigne de grade doit être porté sur la manche droite de la veste de l'uniforme.                                 |  |  |  |
|     | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 14. | La ceinture de la veste de l'uniforme doit être ajustée de sorte que sa longueur excédenta<br>ne dépasse pas 6 cm. |  |  |  |
|     | VRAI ou FAUX   |  |  |  |
| 15. | Le pantalon doit descendre jusqu'au troisième œillet des bottes de parade.   |  |  |  |
|     | VRAI ou FAUX   |  |  |  |

## CORRIGÉ – FEUILLE DE TRAVAIL POUR L'ACTIVITÉ D'INSTRUCTIONS SUR LA TENUE

1. Les cadets sont autorisés à porter leur uniforme à trois occasions.

**RÉPONSE**: VRAI

NUMÉRO DE PARAGRAPHE: 47 a, b et c.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : Les cadets doivent porter leur uniforme lorsqu'ils :

- participent à l'instruction ou se rendent à un lieu d'instruction ou en reviennent, à moins d'un ordre contraire donné par le cmdt du corps;
- 2. se rendent à un CEC ou en reviennent; et
- 3. assistent à des cérémonies ou à des fonctions où le port de l'uniforme est approprié et autorisé par le corps de cadets ou le cmdt du CEC.
- 2. Les médailles des cadets se portent sur le côté droit de la veste de l'uniforme.

**RÉPONSE**: VRAI

NUMÉRO DE PARAGRAPHE: 84 et 85.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: Les médailles doivent se porter sur la veste de l'uniforme et seulement avec la tenue de cérémonie, numérotée C-1. Elles doivent être suspendues au-dessus de la poche de poitrine droite de la veste, immédiatement au-dessus et centrées. Lorsqu'il y a deux médailles ou plus, elles doivent être portées en ordre de préséance, sans espace entre elles, la médaille prioritaire près du centre de la poitrine. Les médailles doivent être disposées en un rang pour qu'elles soient entièrement visibles. Si cela n'est pas possible en raison du grand nombre de médailles portées, celles-ci doivent se chevaucher horizontalement, en s'assurant que la médaille qui a préséance est entièrement visible. Cela est normalement le cas, s'il y a au moins cinq médailles. La largeur maximale occupée par le montage de médailles dépend de la carrure de la personne. La barrette ne doit pas dépasser de la couture de la manche une fois le montage centré sur la poche de la veste.

3. Les cadets ne sont pas autorisés à porter du maquillage avec l'uniforme.

**RÉPONSE**: FAUX

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE**: 59

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:** Les cadettes sont autorisées à porter un minimum de maquillage. Lors du port de l'uniforme, le maquillage doit être appliqué sobrement. L'usage de faux cils, d'une épaisse ligne sur le bord des paupières, de fard à paupières ou de rouge à lèvres de couleur vive et de vernis à ongles coloré est interdit.

Guide pédagogique

4. Les cadets sont autorisés à porter un gilet de corps sous l'uniforme, pourvu qu'il ne soit pas visible.

**ANSWER: TRUE** 

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE: 31** 

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: Le gilet de corps peut être porté avec toute tenue réglementaire. Il ne doit cependant pas être visible dans l'ouverture du col.

5. Le nœud simple doit être utilisé pour nouer la cravate.

**RÉPONSE: VRAI** 

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE**: 49

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: La cravate doit être nouée avec précision en utilisant un nœud Windsor ou un nœud courant et doit rester serrée.

6. L'officier d'approvisionnement doit s'assurer que les cadets sont habillés conformément aux OAIC.

**RÉPONSE**: FAUX

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE: 3** 

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: Les cmdt du corps de cadets doivent s'assurer que leurs cadets sont habillés conformément aux instructions de l'OAIC.

7. Le béret doit se porter droit sur la tête.

**RÉPONSE: VRAI** 

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE**: 49 c

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: Le béret se porte droit sur la tête avec le rebord inférieur à 2,5 cm au-dessus des sourcils et l'insigne centré au-dessus de l'œil gauche.

8. Le béret est la seule coiffure autorisée.

**RÉPONSE**: FAUX

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE: 41** 

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : Les articles autorisés sont les suivants :

- 1. le bonnet Glengarry,
- 2. le bonnet Balmoral,
- 3. la casquette de petite tenue,
- 4. le bonnet Irlandais bleu; et
- 5. le turban.
- 9. Le coquelicot pour le jour du Souvenir doit être épinglé au centre du rabat de la poche gauche supérieure de la veste de tenue des cadets.

**RÉPONSE: VRAI** 

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE**: 82

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: Sur la veste des cadets, le coquelicot doit être épinglé et centré sur le rabat de la poche de poitrine gauche ou à un endroit similaire sur la veste toutes saisons.

10. Les sacs à dos de modèle civil ne doivent jamais être transportés ou portés avec l'uniforme.

**RÉPONSE:** FAUX

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE: 33** 

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: Les sacs à dos de modèle civil peuvent être transportés dans la main gauche ou portés sur les deux épaules directement dans le dos.

11. Il est interdit de modifier les bottes de parade.

**RÉPONSE: VRAI** 

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE**: 49 n

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: Les bottes ne doivent pas être modifiées avec des taquets métalliques, des clous ou autres attaches métalliques au talon ou à la semelle.

12. La plaquette d'identité mesure exactement 7 cm de longueur.

**RÉPONSE:** FAUX

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE**: 25

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: L'insigne d'identité doit être amovible, fait d'une plaque en plastique stratifié noir et blanc de 6,3 cm de longueur sur 1,2 cm de hauteur, avec du lettrage blanc de 0,6 cm de hauteur.

13. L'insigne de grade doit être porté sur la manche droite de la veste de l'uniforme.

**RÉPONSE**: VRAI

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE**: 76

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: L'insigne de grade doit être porté sur la manche droite de la veste d'uniforme.

14. La ceinture de la veste de l'uniforme doit être ajustée de sorte que sa longueur excédentaire ne dépasse pas 6 cm.

**RÉPONSE** : FAUX

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE**: 49 g

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**: La ceinture de veste doit être portée de sorte que sa longueur excédentaire, une fois attachée, soit sur le même côté que la boutonnière et ne dépasse pas 8 cm.

15. Le pantalon doit descendre jusqu'au troisième œillet des bottes de parade.

**RÉPONSE: VRAI** 

**NUMÉRO DE PARAGRAPHE**: 49 h

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : Le pantalon doit descendre jusqu'au troisième œillet des bottes.

# LISTE DE VÉRIFICATION DES INSTRUCTIONS SUR LA TENUE

| SECTION |
|---------|
|         |

| Éléments de   | Cocher (√) si          | Commentaires supplémentaires |  |  |  |
|---|------------------------|------------------------------|--|--|--|
| l'uniforme / accessoires                              | l'article est propre / |                              |  |  |  |
|   | repassé / poli         |                              |  |  |  |
| LA COIFFURE   |                        |                              |  |  |  |
| Béret et insigne (incluant                            |                        |                              |  |  |  |
| d'autres coiffures)                                   |                        |                              |  |  |  |
| LES VÊTEMENTS DU HAUT DU CORPS                        |                        |                              |  |  |  |
| Insignes (placés au bon                               |                        |                              |  |  |  |
| endroit et bien cousus)                               |                        |                              |  |  |  |
| Pattes d'épaule amovibles                             |                        |                              |  |  |  |
| ou brassard de cadet                                  |                        |                              |  |  |  |
| Chemise de cadet à                                    |                        |                              |  |  |  |
| manches courtes                                       |                        |                              |  |  |  |
| Chandail à col roulé                                  |                        |                              |  |  |  |
| Veste et ceinture de                                  |                        |                              |  |  |  |
| l'uniforme  |                        |                              |  |  |  |
| Cravate   |                        |                              |  |  |  |
| Plaquette d'identité                                  |                        |                              |  |  |  |
| LES VÊTEMENTS DU BAS DU CORPS                         |                        |                              |  |  |  |
| Pantalons et ceinture                                 |                        |                              |  |  |  |
| LES CHAUSSURES  |                        |                              |  |  |  |
| Bottes de parade (avec des                            |                        |                              |  |  |  |
| chaussettes de laine grise)                           |                        |                              |  |  |  |
| APPARENCE GÉNÉRALE                                    |                        |                              |  |  |  |
| Cheveux (incluant ceux du                             |                        |                              |  |  |  |
| visage)   |                        |                              |  |  |  |
| Maquillage, bijoux, lunettes                          |                        |                              |  |  |  |
| de soleil, etc.                                       |                        |                              |  |  |  |
| LES VÊTEMENTS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (au besoin) |                        |                              |  |  |  |
| T-shirt et short de sport gris                        |                        |                              |  |  |  |
| Espadrilles   |                        |                              |  |  |  |

Remarque. On peut ajouter des commentaires supplémentaires à l'arrière de la liste de vérification.